

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 616

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 26

À la dernière phrase de l'alinéa 44, substituer aux mots :

« des dispositions précédentes »

les mots :

« du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.